

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2015/015

***Amortissement de la subvention d'équipement pour la station de
prétraitement
Décision – Approbation***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La construction de la station de prétraitement a été financé de par une subvention d'équipement et un prêt à taux zéro accordés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par autofinancement. Cette subvention d'un montant total de 82 521,00 € a été versée en plusieurs parties sur les exercices 2010 et 2011.

La station est amortie sur une durée de 20 ans, conformément pour ce type de biens à la délibération D-2004/043 du 14 décembre 2004.

La subvention est donc amortie sur le même nombre d'années pour équilibrer l'opération comme le prévoient les règles de la comptabilité M14.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la nomenclature M14,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

La subvention versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la construction de la station de prétraitement est amortie sur vingt ans.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le,

20/11/2015

La Présidente,



Emmanuelle CUNY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX - MERIGNAC

40 Avenue de la Gare – 33200 BORDEAUX

E.mail : sivubm@sivubm.com

Tél : 05.57.00.04.00

Fax : 05.56.08.88.97

SIRET : 253 306 187 00035